



Une entreprise du groupe **BKW**

Marquage "Mix fournisseur"

(Selon l'Ordonnance sur l'énergie. Section 1 Marquage de l'électricité Art. 1)

Marquage définitif du courant pour l'année 2016		
Votre fournisseur :	Société des Forces Électriques de La Goule	
Vos interlocuteurs :	Cédric Zbinden, Tél. 032 / 942 41 11	
Année du prélèvement :	2016	
L'énergie qui vous a été fournie entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 a été produite à partir de :		
	Total en %	Production suisse en %
Énergies renouvelables	69.30	63.80
Force hydraulique	61.50	56.10
Autres énergies renouvelables	3.20	3.20
Énergie solaire	2.60	2.60
Énergie éolienne	0.50	0.50
Biomasse	0.10	0.10
Courant au bénéfice de mesures d'encouragements ¹	4.60	4.60
Énergies non renouvelables	30.70	30.70
Énergie nucléaire	30.70	30.70
Énergies fossiles	0.00	0.00
Déchets	0.00	0.00
Énergies d'origine indéterminée	0.00	-
Total en %	100.00	94.50

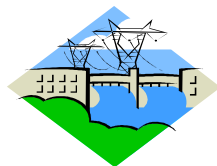
¹ Courant au bénéfice de mesure d'encouragement : 44.3 % d'énergie hydraulique, 17.0 % d'énergie solaire, 2.8 % d'énergie éolienne, 35.9 % de biomasse et de déchets issus de la biomasse, 0 % de géothermie

Le mix individuel de nos clients ayant commandé des produits d'éco-courant est différent du modèle présenté plus haut. Ce marquage englobe la totalité de l'énergie vendue à nos clients finaux.

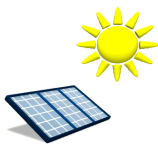
N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire !



Une entreprise du groupe **BKW**



Marquage de l'électricité 2016



Société des Forces
Électriques de La Goule
Route de Tramelan 16
2610 Saint-Imier
032 / 942 41 11